



## ASSEMBLEE COMMUNALE DE LA FERRIERE SEANCE ORDINAIRE

**11 DECEMBRE 2023**  
**Salle des sociétés à 20h**

### **ORDRE DU JOUR**

1. Approbation du procès-verbal de l'Assemblée communale du 26 juin 2023
2. Approbation du procès-verbal de l'Assemblée communale extraordinaire du 21 août 2023
3. Demande de crédit de CHF 100'000.- pour la réfection du chemin du Camping de la Cibourg
4. Discuter et approuver le budget 2024, les quotités et diverses taxes
5. Acceptation du Règlement de concession pour l'approvisionnement en électricité et relatif à la gestion du fonds pour l'efficacité énergétique, le développement durable et les énergies renouvelables
6. Election de 2 membres à la Commission scolaire
7. Election d'un ou d'une Président-e des assemblées fin de période 2022-2025
8. Election d'un ou d'une Vice-président-e du bureau de l'Assemblée communale fin de période 2022-2025
9. Informations du Conseil communal
10. Divers et imprévus

Les procès-verbaux du point 1 et 2 et le règlement de concession du point 5 sont déposés publiquement durant 30 jours avant l'Assemblée communale au Secrétariat communal, où les documents peuvent être consultés pendant les heures d'ouverture ou sur rendez-vous.

Au plus tard dans les 30 jours qui suivent l'assemblée communale, un recours en matière communale peut être formé auprès de la Préfecture du Jura bernois, Rue de la Préfecture 2, 2608 Courtelary, contre un acte législatif communal.

LE CONSEIL COMMUNAL